



Cotonou, le 10 AVR 2026

N° 012 MISP/MDGL/DC/SGM/DGPR/SA

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique

et

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale

Communiquent :

Il est prévu au titre de l'année 2026, le recrutement d'une première vague de mille cinq cents (1500) agents spéciaux de Police municipale au profit de dix (10) communes des départements de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou.

Département de l'Alibori

- Commune de Banikoara : arrondissements de Banikoara, Founougo, Gomparou, Goumori, Kokey, Kokiborou, Ounet, Sompérékou, Soroko, Toura ;
- Commune de Karimama : arrondissements de Birni Lafia, Bogo-Bogo, Karimama, Kompa, Monsey ;
- Commune de Malanville : arrondissements de Garou, Guéné, Malanville, Madécali, Toumboutou ;
- Commune de Ségbana : arrondissements de Libantè, Liboussou, Lougou, Ségbana, Sokotindji.

Département de l'Atacora

- Commune de Cobly : arrondissements de Cobly-centre, Datori, Kountori, Tapoga ;
- Commune de Matéri : arrondissements de Dassari, Gouandé, Matéri, Nodi, Tantéga, Tchanhoun-Cossi ;
- Commune de Kérou : arrondissements de Kérou-centre, Firou, Brignamaro, Kaobagou ;

- Commune de Tanguiéta : arrondissements de Cotiakou, N'dahonta, Taïacou, Tanguiéta, Tanongou.

Département du Borgou

- Commune de Kalalé : arrondissements de Basso, Bouka, Dèrassi, Dunkassa, Kalalé, Péonga ;
- Commune de Nikki : arrondissements de Biro, Gnonkourokali, Nikki, Ouenou, Sérékalé, Suya, Tasso.

1°- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- Être de nationalité béninoise ;
- Être de sexe masculin ;
- Avoir 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement ;
- Être en bonne santé physique et mentale ;
- Être de bonne moralité ;
- Être résident de la localité ;
- Parler une langue locale.

2°- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué d'une copie de la carte nationale d'identité ou du Certificat d'Identification Personnel (CIP) à déposer au Commissariat de police d'arrondissement ou à envoyer via whatsapp sur les numéros **01 99 69 06 06** pour les arrondissements du département de l'Alibori, **01 54 48 36 48** pour les arrondissements du département de l'Atacora et **01 95 01 70 08** pour les arrondissements du département du **Borgou**, en précisant la localité de résidence.

Le dossier de candidature est reçu du **vendredi 10** au **lundi 20 avril 2026**.

3° - SELECTION

La sélection des candidats au recrutement des agents spéciaux de Police municipale se fait sur entretien.

4° DATE ET LIEU DE LA SELECTION

Les candidats seront invités en temps opportun pour l'entretien.

Pour tous renseignements complémentaires, se rapprocher des commissariats d'arrondissement de police.

Ont signé



Raphaël AKOTEGNON
Ministre de de la Décentralisation et de la
Gouvernance locale



Alassane SEIDOU
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
publique